

# Bulletin

de la

## Fédération des Femmes du Québec

1600, rue Berri - pièce 3115 Montréal H2P 1S9 Tél: (514) 844-6898

Volume 6 numéro 3

Janvier 1976

### LA FÉDÉRATION PREND POSITION

MPG 435

• **Avortement**

HON. PIERRE E. TRUDEAU BUREAU PREMIER MINISTRE

• **Discrimination des salaires**

CONFORMÉMENT À NOS RECOMMANDATIONS PRÉCÉDENTES SOUHAITONS

• **Femmes médecins au Québec**

• **Immigration**

1600 RUE BERRI STE 3115

• **Non-indexation**

COPY OF TELEGRAM ACCEPTED FOR TRANSMISSION  
COPIÉ D'UN TÉLÉGRAMME ACCEPTÉ POUR ACHÈMÈNEMENT



ACCEPTED FOR TRANSMISSION  
ACCEPTÉ POUR ACHÈMÈNEMENT

INFORMATION

**Erratum: Dans le bulletin de novembre, les femmes de Ville d'Anjou se sont retrouvées au congrès de Berlin. Nos excuses à Cora Houdet et à Lucille Rinfret ainsi qu'aux participantes.**

## SOMMAIRE

Prise de position de la FFQ: avortement,  
discrimination des salaires, femmes médecins  
au Québec, immigration, non-indexation.

La session de formation de Lévis . . . . . Gabrielle Hotte et Michèle Jean

Journée d'information sur la loi 50 . . . . . Fernande Morin

Madeleine Dubuc parle des droits de la personne . . . . . Monique Roy

Une visite à Saint-Georges-de-Beauce . . . . . Cora Houdet

Une expérience unique à la compagnie Imperial  
Mops and Brooms Ltd . . . . . Françoise Stanton

Extraits des deux  
textes gagnants du concours Yvette-Rousseau

Le prix Yvette-Rousseau . . . . . Françoise Lavigne

Parutions récentes et nouvelles de la librairie  
des femmes . . . . . Thérèse Martin

PETITES NOUVELLES . . . . .

Extraits d'une allocution de l'Honorable Marc Lalonde  
Nouvelles brèves  
Une femme d'une grande qualité . . . . . Simonne M. Chartrand

**Comité du journal:**  
**Monique Roy,**  
**rédactrice en chef,**  
**Michèle Jean,**  
**Christiane Bacave.**

Lithographié par  
Journal Offset Inc.  
254 Benjamin-Hudon,  
Ville St-Laurent



Le mardi 27 janvier, la FFQ donnait une conférence de presse pour faire connaître sa position au sujet de l'avortement. Nous reproduisons ici le communiqué intégral. A la suite de cette conférence de presse, le téléphone n'a pas cessé de sonner à la Fédération. La présidente Ghislaine Patry-Buisson et Gabrielle Labbé, du Centre de renseignements et de documentation, ont recueilli de nombreux témoignages favorables à cette prise de position. L'Association du planning des naissances du Québec a félicité la FFQ de son attitude qui dénote un souci de procréation responsable. Un animateur d'une station anglophone, au terme d'une entrevue avec Laurette Sloane, a conclu en remerciant la représentante de la QUEBEC FEDERATION OF LADIES. Si la presse québécoise a bien couvert cet événement, celle de Toronto et d'Halifax s'est également intéressée à cette prise de position importante de la FFQ.

# LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC PREND POSITION AU SUJET DE L'AVORTEMENT

Éducation sexuelle, services multidisciplinaires pour les couples et les individus face à une grossesse imprévue, secours sociaux et financiers aux mères célibataires et aux femmes en détresse face à leur maternité, planning des naissances, soutien aux familles monoparentales, réseau de garderies complet et adéquat, politique cohérente en matière de congé-maternité, expansion des cliniques de prévention et d'information à l'intérieur des services de santé déjà existants, et **retrait de l'avortement du Code Criminel**, telles sont les grandes lignes d'un Mémoire sur l'avortement préparé par le Conseil régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec et adopté par le Conseil général de la FFQ à la fin de 1975, suite à un sondage effectué auprès de l'ensemble des associations membres de la FFQ et de ses Conseils régionaux.

La Fédération était déjà sollicitée depuis plusieurs années pour prendre position sur le problème de l'avortement. La FFQ qui regroupe au-delà de 130 000 femmes ne pouvait demeurer indifférente à la situation dramatique engendrée par l'ambiguïté d'une loi si peu appliquée. D'autre part, elle ne pouvait se prononcer sans avoir mûrement réfléchi à la question et consulté l'ensemble de ses membres.

Le Mémoire préparé par le Conseil régional des Cantons de l'Est a servi de document de base à cette consultation. Ce Mémoire soulignait que "l'avortement est une des facettes du phénomène général de la conception" et que "l'avortement est avant tout une aventure pénible vécue individuellement, souvent dans la souffrance et la solitude". Il mentionnait aussi l'intense émotivité qui préside, la plupart du temps, aux discussions sur le sujet. Pour leur part, les auteurs du mémoire soulignent leur volonté de créer des conditions de vie plus justes pour toutes les femmes.

Cette justice à laquelle toutes les femmes ont droit est un des critères fondamentaux qui chapeautent la prise de position de la Fédération.

Bien consciente que l'avortement n'est en aucune façon un moyen de contraception, la FFQ assortit sa prise de position de mesures positives visant à éliminer ou du moins à dimi-

nuer les causes de ce mal social. Ces mesures, énumérées au début, permettraient, si elles étaient sérieusement appliquées et généralisées, de faire porter à toute la population, et non plus seulement aux femmes, la responsabilité de la conception. En effet, si on assure à tous les citoyens une éducation sexuelle adéquate ainsi que les services financiers et sociaux nécessaires aux mères célibataires ou aux couples démunis, ne peut-on pas supposer que les femmes enceintes se sentiront mieux acceptées dans une société qui leur refuse à l'heure actuelle, ou qui leur dispense à la petite cuillère, les allocations, les congés maternité et les garderies?

Le Mémoire du Conseil de Sherbrooke endossé par le Conseil général de la FFQ demande donc que les **recommandations du Rapport de la Commission Royale d'enquête sur le Statut de la Femme au Canada soient intégralement appliquées.**

Rappelons que ces recommandations (242 et 243) se lisaient comme suit: "La commission recommande la modification du Code Criminel afin de permettre à un médecin qualifié de procéder à l'avortement à la seule requête de la femme qui est enceinte de 12 semaines ou moins.

Elle recommande que le Code Criminel soit modifié de façon à permettre à un médecin qualifié de procéder à l'avortement d'une femme enceinte de plus de 12 semaines si le médecin est convaincu que la continuation de la grossesse met en danger la santé physique ou mentale de la femme, ou s'il y a un risque sérieux que l'enfant, s'il naissait, soit affligé de troubles physiques ou mentaux graves." (Rapport Bird, page 323).

Comme présentement, un avortement ne peut être accordé que par décision d'un Comité d'Avortement Thérapeutique. La Fédération insiste pour que le Gouvernement provincial oblige tous les hôpitaux du Québec à avoir un Comité d'Avortement thérapeutique afin que toute la population bénéficie des mêmes services.

Soulignons que toutes les mesures préventives ont été adoptées à l'unanimité par les membres de la FFQ et que la proposition portant sur le retrait de l'avortement du Code Crimi-

nel a été adoptée à la majorité. Plusieurs répondants au sondage ont souligné l'importance de mettre sur pied des services de consultation afin que la décision des femmes de se faire avorter soit prise en toute lucidité. La femme qui sollicite un avortement "devrait être conseillée par des professionnels compétents qui exploreront avec elle les alternatives de l'avortement, soit la possibilité de garder l'enfant, de le faire adopter, etc., afin que la décision de la femme soit une décision éclairée et, de toute manière "il doit y avoir continuité des services d'aide quelle que soit la décision d'une femme", écrivait une association répondante.

C'est donc une **procréation responsable** que vise la Fédération des Femmes du Québec qui, en se prononçant de la sorte, ne fait que reconnaître une situation de fait dont toute l'ambiguïté doit être corrigée.

Il y a au Québec plus de 10 000 à 25 000 avortements clandestins par année. C'est donc parce que cet état de chose existe que la FFQ désire la modification de la législation actuelle qui touche l'avortement et non pour prendre position "pour" ou "contre" uniquement au niveau des principes.

L'ensemble des mesures préventives prônées par la FFQ, à la suite de bien d'autres organismes, ainsi que l'abrogation des articles 251 et 252 du Code Criminel visent à modifier la situation pénible que vivent chaque année des milliers de Québécoises dont la Fédération des Femmes du Québec se sent solidaire.

La FFQ a protesté contre la décision prise par Ottawa (non-indexation des allocations familiales). Elle a rappelé que le 8 décembre le ministre de la Santé nationale et du Bien-Etre, M. Marc Lalonde, avait déclaré que "la lutte actuelle contre l'inflation ne se fera pas au détriment des défavorisées". La Fédération dit déplorer que le gouvernement ait proposé des mesures touchant les groupes à bas revenus, dont sont les femmes. Elle dit souhaiter que les personnes déjà durement touchées par l'inflation ne soient pas davantage pénalisées. Voici le texte du télégramme envoyé au Premier ministre.

Texte d'un télégramme à Pierre Elliott Trudeau.  
Monsieur le Premier Ministre,

La FFQ s'inquiète des rumeurs qui circulent à l'effet que le gouvernement canadien s'apprête à ne pas accorder l'indexation prévue pour les allocations familiales et les pensions de vieillesse. De telles mesures toucheraient sûrement les défavorisés, lesquels se retrouvent en bonne partie chez les vieillards et les familles ayant de jeunes enfants.

La situation précaire des femmes chefs de famille irait en se détériorant.

Continuons d'espérer que rien de tel ne se produira.

Nos respectueux hommages

Ghislaine Patry-Buisson  
Présidente.

Le 1er octobre dernier, le docteur Augustin Roy, président-secrétaire général de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, répondait à la lettre que Christiane Bacave lui adressait au nom de la Fédération, lettre qui s'inquiétait de la discrimination qui semble présider au choix des candidats recrutés dans les facultés de médecine. Un communiqué de la Corporation des médecins du Québec accompagnait cette lettre, lequel précise que "la Corporation n'intervient à aucun moment, à aucun palier dans l'admission des étudiants à nos facultés de médecine, lesquelles n'exercent, d'autre part, aucune discrimination quant au sexe des candidats. (...) Cette année il y a en 1ère année de médecins 35 pour cent de femmes à la faculté de médecine de l'Université de Montréal, 36 pour cent à celle de l'Université Laval, 40 pour cent à celle de l'Université de Sherbrooke et près de 20 pour cent à celle de l'Université McGill. (...) Notons au départ, que selon la littérature, dans le contexte actuel, le taux de participation à la pratique médicale des femmes médecins est inférieur à celui des hommes médecins, ceci aussi bien au Canada, qu'aux États-Unis, que dans les autres pays occidentaux. (...) Je me plains à reconnaître ici que les femmes qui exercent sont généralement d'excellents médecins. La femme a sa place en médecine. **C'est à elle (1)** qu'il incombe de faire mentir les statistiques actuelles en s'organisant pour augmenter sa productivité et en faisant évoluer la société pour que lui soient données des conditions de travail compatibles avec ses fonctions de mère et d'épouse. (...) S'il y a des conclusions à tirer, **ce sera au gouvernement à le faire (1).**"

(1) Le souligné est de nous.

TELEX D MTL  
PCO OTT

TELEPHONED  
in Dec 29 12:50 PM '77

OTTAWA, ONTARIO DECEMBER 29, 1977 12:10P

731

DEMOISELLE CHRISTIANE BACAVE  
SECRETARE  
FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC  
1600, RUE BERRI (SUITE 3115)  
MONTREAL, QUEBEC

RECEIVED DIRECTOR  
of the  
Cabinet  
of the  
Prime Minister

RECEIVED  
1010 AM 12 29 77  
TO BE  
FILED

UN 2139 23DEC. UN SIMPLE MOT POUR VOUS INFORMER QUE VOTRE TELEGRAMME DU 15 COURANT EST PARVENU AU CABINET DU PREMIER MINISTRE, A QUI IL SERA SOUMIS DES QUE LES CIRCONSTANCES LE PERMETTRONT  
CLAUDE DESJARDINS  
SECRETARE-CORRESPONDANCIER DU PREMIER MINISTRE

Reçu (transmis) de  
l'administrateur (par) / Min.

NNNN

TELEX D MTL  
PCO OTT

# Les ministres répondent... les autres aussi

CABINET DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Québec, le 16 décembre 1975

Madame Ghislaine Patry Buisson  
Présidente  
La Fédération des femmes du Québec  
45 est, rue Jarry  
MONTREAL

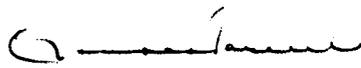
Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance de votre télégramme du 13 décembre 1975 concernant certaines clauses des offres gouvernementales que vous considérez discriminatoires à l'endroit des travailleuses de la fonction publique.

Je tiens à vous informer que le dossier qui nous a été transmis à cet égard par le Conseil du statut de la femme a immédiatement été soumis à la considération du Comité interministériel des politiques de personnel.

Veillez agréer, madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre,



OSWALD PARENT



LEADER OF THE OPPOSITION - CHEF DE L'OPPOSITION

le 22 décembre 1975

Fédération des Femmes du Québec,  
1600, rue Berri,  
Suite 3115,  
Montréal, Québec.

Chère madame,

J'accuse réception de votre télégramme du 15 décembre concernant le bill C-20, Loi sur la citoyenneté.

Afin que vous puissiez mieux comprendre la position de notre parti sur ce sujet, je prends la liberté de vous faire parvenir une copie du discours de monsieur Gordon Fairweather, député progressiste conservateur de Fundy Royal et critique du parti sur les questions traitant du statut de la femme et des droits de l'homme.

Pour ce qui est de l'adoption de cette loi avant les fêtes, le Leader du gouvernement en Chambre nous apprenait hier que cette loi sera reportée à l'ordre du jour lorsque les députés reviendront à la fin de janvier.

Veillez agréer, chère madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Sincèrement vôtre,



Robert L. Stanfield.

Lévis:  
21-22-23  
novembre 1975:

**La FFQ  
tient une session  
de formation  
du leadership  
dans les  
associations féminines**

Lors du dernier congrès de la Fédération des femmes du Québec, un atelier dont le thème était "Les associations féminines, agents d'implication des femmes au développement", avait fait les recommandations suivantes:

"Que la FFQ organise des cours pour les membres des conseils d'administration ou pour les personnes intéressées afin de former un leadership efficace.

Que l'on donne aux membres des associations la formation adéquate pour leur permettre de remplir des tâches de classification, de rédaction de communiqués de presse."

C'est pour répondre aux demandes de ses membres et pour opérationnaliser son programme de l'Année internationale de la femme que la FFQ a organisé à Québec en novembre dernier une session de formation du leadership dans les associations féminines.

#### **Une réponse enthousiaste**

La session était offerte aux membres des conseils d'administration des associations affiliées à la FFQ et à ceux des conseils régionaux. Vingt-huit femmes représentant 17 associations ou conseils régionaux se sont inscrites et ont suivi des cours pendant trois jours, soit les 21-22-23 novembre à l'Institut Coopératif Desjardins de Lévis.

#### **Contenu de la session**

Le contenu de la session visait à habiliter les femmes qui assument des fonctions dans les conseils d'administration et qui sont susceptibles de prendre de plus grandes responsabilités dans l'avenir, à remplir adéquatement les tâches inhérentes à de telles fonctions.

Les participantes eurent l'occasion de prendre connaissance de certaines techniques de travail reliées à l'exercice de leurs fonctions au niveau de leurs associations. Entre autres elles purent se familiariser avec:

1. La participation, le travail d'équipe et l'action collective.
2. Les méthodes de travail: comment organiser et conserver une documentation, comment préparer et présenter un exposé etc.
2. Publicité et Information: comment organiser une conférence de presse.
3. Animation: les méthodes d'animation et le guide de l'animatrice.
4. La procédure des assemblées délibérantes.

Un dossier comprenant des textes sur chacune de ces dimensions était remis aux participantes.

Les cours étaient donnés la plupart du temps sous forme d'exposés, afin de permettre à toutes d'évaluer où elle se situait par rapport à chacun des points abordés. La Fédération pourra organiser plus tard une phase II où les participantes auront l'occasion de pratiquer elles-mêmes les habilités qu'elles désirent acquérir.

#### **Évaluation**

Les "étudiantes" de la FFQ ont suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt les différentes étapes de la session et les questions comme les échanges ont sans cesse été stimulants et enrichissants pour chacune d'elles. Plusieurs ont noté que le fait d'être en résidence avait permis un dialogue très fructueux entre des femmes appartenant à des associations différentes.

Les animatrices avaient préparé une grille d'évaluation qui a permis de vérifier jusqu'à quel point la session avait répondu aux attentes des participantes.

Voici quelques remarques extraites de ces grilles d'évaluation. "Excellente session qui doit avoir des tombées."

"Beaucoup de femmes auraient intérêt à suivre cette session."

"Enrichissement personnel très profond. Contacts humains chaleureux."

"Enrichissante pour moi, pour mon travail et fonctions au Sein de l'association."

"Je repars avec des connaissances et des outils de travail et plus confiance en moi."

"Excellent comme point de départ pour préciser clarifier et approfondir les exigences nécessaires au bon fonctionnement des associations."

#### **Et l'avenir!**

À la question: Comment et par quels moyens croyez-vous pouvoir utiliser ce que vous avez appris ici, on a répondu:

"Par l'animation de comités et la préparation d'exposés."

"Dans l'établissement d'un centre de santé communautaire."

"Dans mon syndicat en militant de façon plus adéquate."

"Par une participation active sur le plan politique et dans les associations et en transmettant l'information reçue."

"En mettant des comités d'action en marche. Rédaction de mémoires. Communication avec les médias."

"En appliquant ce que j'ai appris au cours des réunions de ma Caisse populaire."

Les applications bien concrètes que les participants souhaitent nous laissent croire que la session a répondu à leurs besoins. Il ne s'agissait pas en effet d'apprendre pour apprendre mais bien **d'apprendre pour agir**.

À la question: Quelles suites verriez-vous à cette session, la plupart ont mentionné qu'elles désiraient d'autres sessions où elles pourraient pratiquer les habilités acquises en laboratoires supervisés.

Une participante conclut en écrivant:

"Que le potentiel de ressources des femmes initiées ici, grâce aux services de la FFQ, sous forme de stage, serve au leadership féminin sur le plan scolaire, municipal et provincial."

LA FFQ espère donc offrir une phase II et répéter à l'intention de ses membres la Phase I. Nous croyons que les femmes doivent avoir à leur disposition les outils spécifiques dont elles ont besoin pour actualiser toutes leurs potentialités de participation à l'amélioration de la qualité de la vie.

**Gabrielle Hotte et Michèle Jean,  
coordonnatrices de la session.**

LOI 50:

# JOURNÉE

À titre de présidente de la Fédération des Femmes du Québec, Conseil régional des Cantons de l'Est, j'assistais en compagnie de Charlotte Brailowsky, conseillère siégeant sur le comité d'administration de notre organisme à Sherbrooke, à une réunion spéciale convoquée par notre Fédération provinciale, le jeudi 27 novembre 1975, à la maison des Oblats de la rue Visitation à Montréal, pour l'étude de la loi 50.

Cette séance d'étude à laquelle René Hurtubise, président de la Commission des droits de la personne pour le Ministère de la Justice et Maurice Champagne, vice-président du même organisme, agissaient comme personnes-ressource nous a été très profitable.

Je veux ici pour le bénéfice des lectrices de notre bulletin relever quelques informations recueillies lors de cette journée d'étude.

Notons d'abord que le projet de loi 50 intitulé "Charte des droits et libertés de la personne" fut sanctionné le 27 juin 1975. Il va sans dire qu'en tant que citoyenne à part entière il nous revient de lire, dans son entier, cette nouvelle loi qui veut sauvegarder les droits et libertés des différents secteurs de notre population québécoise et cela dans des conditions de vie, de santé, de travail, de situations sociales ou économiques qui leur sont propres et sans discrimination de race, de couleur, de sexe, d'état civil, de religion, de convictions politiques, de langue ou d'origine ethnique ou nationale, de résidence, de lieux publics, etc.

Permettez que je m'attarde maintenant aux incidences de non-discrimination des sexes soulignées dans certains articles de cette loi, et à certains autres articles non présents dans nos lois antérieures.

## **PARTIE I**

### **Au chapitre 1, paragraphe 10 on lit:**

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale ou la condition sociale.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

Il faut souligner, dans ce paragraphe sus-mentionné, une lacune de la loi qui ne reconnaît pas les différentes orientations possibles dans les facultés sexuelles d'une personne, telles que l'hétérogénéité, l'homosexualité et autres. Ce paragraphe oublie aussi d'énumérer les conditions d'âge ou d'handicaps physiques.

Passons aux quelques paragraphes suivants qui méritent d'être plus particulièrement connus par nous les femmes.

**16.** Nul ne peut exercer de discrimination dans l'embauche, l'apprentissage, la durée de la période de probation, la formation professionnelle, la promotion, la mutation, le déplacement, la mise à pied, la suspension, le renvoi ou les conditions de travail d'une personne ainsi que dans l'établissement de catégories ou de classifications d'emplois.

**17.** Nul ne peut exercer de discrimination dans l'admission, la jouissance d'avantages, la suspension ou l'expulsion d'une personne d'une association d'employeurs ou de salariés ou de toute corporation professionnelle ou association de personnes exerçant une même occupation.

**18.** Un bureau de placement ne peut exercer de discrimination dans la réception, la classification ou le traitement d'une demande d'emploi ou dans un acte visant à soumettre une demande à un employeur éventuel.

**19.** Tout employeur doit, sans discrimination, accorder un traitement ou un salaire égal aux membres de son personnel qui accomplissent un travail équivalent au même endroit.

Relevons deux termes: **équivalent** et **endroit**.

René Hurtubise, le président de la Commission, fait remarquer que le mot "**équivalent**" devra être explicité dans le code du travail, tandis que le mot "**endroit**" devra être extensionné pour une même industrie qui possède des ateliers dans différentes localités.

### **Au chapitre IV, on dit au paragraphe**

**48.** Toute personne âgée ou toute personne atteinte d'une infirmité ou souffrant d'une déficience ou d'une maladie mentale a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation.

Telle personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

Au chapitre V, le paragraphe suivant constitue un article de base.

**49.** Une atteinte illicite à un droit ou à une liberté reconnu par la présente Charte confère à la victime le droit d'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte.

En cas d'atteinte illicite et intentionnelle, le tribunal peut en outre condamner son auteur à des dommages exemplaires.

Cette dernière phrase est une nouveauté qui apparaît dans la Charte; elle devra être analysée avec soin.

# D'INFORMATION

52. Les articles 9 à 38 prévalent sur toute disposition d'une loi postérieure qui leur serait contraire, à moins que cette loi n'énonce expressément s'appliquer malgré la Charte.

Ce paragraphe est très important pour l'avenir et pour les lois antérieures nous devons nous référer au **chapitre II paragraphe**

67. d) procéder à l'analyse des lois du Québec antérieures à la présente Charte et qui lui seraient contraires et faire au gouvernement les recommandations appropriées;

## **PARTIE II**

### **La Commission des Droits de la personne**

#### **Chapitre I Constitution**

57. Un organisme, ci-après appelé "La Commission" est constitué sous le nom de la "Commission des droits de la personne".

58. La Commission est composée d'au moins sept membres, dont le président et le vice-président. Ils sont nommés par l'Assemblée nationale sur la proposition du Premier ministre, pour un mandat n'excédant pas 10 ans.

Ces nominations doivent être approuvées par les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.

Cette dernière partie de la loi qui explique le fonctionnement de la "Commission des droits de la personne" comporte 28 autres articles qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais soulignons en passant que ces articles lui donnent des pouvoirs très étendus, comparables à ceux de la loi sur l'Ombudsman.

#### **Un dernier paragraphe est à lire attentivement**

97. Les articles 11, 13 et 19 de la présente Charte ne s'applique pas à l'assurance de personnes, à un régime de retraite, à un régime de rentes ou à tout autre régime d'avantages sociaux lorsque la discrimination est fondée sur des données actuarielles basées sur le sexe ou l'état civil.

Ce facteur "actuariel" comporte un problème très complexe basé sur des connaissances techniques, telles que la longévité de l'homme, de la femme; maladies plus fréquentes de la femme.

Une longue période d'échanges a suivi cette étude de la loi avec nos personnes-ressources. Il en ressort que nous avons en mains un très bon instrument de travail, mais il en reste l'application pratique.

D'abord, il y a l'item budget que le gouvernement sera appelé à déterminer annuellement.

Les membres de la "Commission" prévoient aussi un

développement à long terme qui établira, en plus du service du secrétariat et de la trésorerie, quatre services principaux:

1- Qualité d'accueil rigoureux quant aux plaintes à recevoir et communication abondante par la télédiffusion, les bulletins de nouvelles, toute publication qui aiderait à l'implantation simultanée à travers la province.

2- Éducation avec un programme précis sur l'éducation au civisme, éducation préventive afin d'enrayer la discrimination, sans oublier les mesures curatives et positives en relation avec ce problème. Il semble qu'il y ait ici beaucoup à faire, à cause de l'ignorance et de la sexualisation des rôles consacrée par la tradition.

3- Recherches a) juridiques, psychologiques, politiques pour réussir une égalité de fait entre l'homme et la femme, ex: pensons aux causes de racisme, au travail à temps partiel; b) révision de la législation.

4- Enquêtes qui comprend des opérations d'investigation, des processus de conciliation pour éviter les tribunaux, des préparations aux poursuites devant les tribunaux, etc.

Le fonctionnement de la "Commission nécessitera un personnel de 60 à 70 personnes à temps plein parmi lesquelles l'on tentera d'établir un équilibre entre éléments masculins et féminins. Mentionnons ici que Raymonde Beauchamp secrétaire-adjointe à la Fédération des Femmes du Québec travaille, pour les mois de mise en marche, à temps partiel à ce nouvel organisme.

Le siège social est situé à 360 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal. Il y aura aussi un bureau à Québec et d'autres bureaux, appelés permanences, dans les différentes régions du Québec.

Les premiers responsables de la mise en application de la loi projettent une opération-départ simultanée pour information à travers la province au cours des premiers mois de 1976 et les moyens de vulgarisation pour commenter la Charte seront la projection de films, la radio, la télévision, les journaux et la collaboration avec les organismes des différents milieux.

En dernier lieu il est bon de savoir qu'il existe déjà des commissions des droits de l'homme dans presque toutes les provinces du Canada mais que la nôtre va beaucoup plus loin et circonscrit presque entièrement les droits élémentaires de toute personne.

N'est-il pas impérieux de lire ce texte de loi dans son entier. On peut se le procurer au prix de 50 cents l'unité, payés par mandat de poste ou chèque à l'ordre de:

**Éditeur Officiel du Québec  
675 est, boul. Saint-Cyrille,  
Québec GER-4Y7, Québec.**

**Fernande Morin, Présidente  
Fédération des Femmes du Québec  
Conseil Régional des Cantons de l'Est**



*“Les Conseils  
ont besoin  
de l'appui des  
associations.*

*Il est*

*naïf de croire que les Conseils peuvent tout.”*

C'est Madeleine Dubuc — co-présidente avec Norah Froot du groupe de travail sur la justice et les droits de la personne — qui parle. Ce groupe fut chargé d'examiner le projet de loi sur les droits de la personne (C-72) du point de vue global de la situation de la femme. Le Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme a inclus ce projet de loi dans ses priorités d'action pour 1976, lors de sa première réunion de l'année tenue à Ottawa à la mi-janvier.

L'objectif global est l'intégration complète des femmes dans la société, intégration qui doit se réaliser dans les secteurs économique, politique, social et juridique. Les priorités de cette réalisation sont l'intégration à la population active, y compris la mobilité ascendante, l'égalité de salaire et la rémunération équitable; l'accès au pouvoir politique; l'élimination des stéréotypes et les changements d'attitude; la reconnaissance des droits économiques de la femme au foyer.

L'intégration à la population active exige une législation anti-discriminatoire. Selon Madeleine Dubuc, “c'est parfois très subtil la discrimination. Certains organismes, certaines compagnies invitent des femmes - quelques-unes, toujours les mêmes dont on sait à l'avance qu'elles sont débordées et qu'elles diront non — à joindre leurs rangs. Lorsqu'elles ont effectivement dit non, on est dédouané et, en toute bonne conscience, on fait appel à un homme. On pourra toujours dire “mais on avait d'abord pensé à une femme”, allez donc prouver cela, et ce n'est qu'un exemple.”

Quant à l'accès au pouvoir politique, s'il est indissociable de l'élimination des stéréotypes dans l'éducation

(qui conditionnent la femme même à son insu) et au changement des attitudes, il reste que, d'après Madeleine Dubuc, “les partis hésitent encore avant de choisir une femme”.

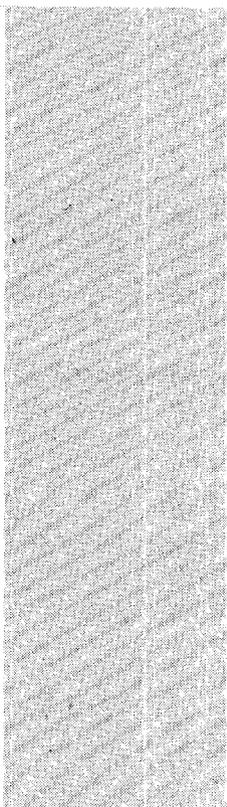
La reconnaissance des droits économiques de la femme au foyer est essentielle et, pourtant, que d'injustices sont commises chaque jour. Madame Dubuc insiste: “Si un divorce survient après 10, 20 ou même 30 ans de vie commune, il n'est que juste que ce qui a été acquis soit séparé. Qu'une femme qui a secondé son mari et souvent travaillé avec lui pendant toutes ces années se retrouvent vis-à-vis de rien est inconcevable.” On demande également l'accès des femmes ou des hommes au foyer aux mensualités du Régime de pensions du Canada et la reconnaissance du fait que le travail exécuté hors de la population active contribue au PNB aussi bien que celui qui s'exerce sur le marché de travail.

Madeleine Dubuc est convaincue que tout ce travail ne restera pas lettre morte et que “ça va débloquer.” Cependant il ne faut pas céder à la douce illusion de croire que cela va aller tout seul. C'est pourquoi “les Conseils ont besoin de l'appui des associations. Il est naïf de croire que les Conseils peuvent tout. Ils peuvent beaucoup s'ils sont appuyés par les Associations. Une action doit recevoir un appui dynamique.” Une délégation de pouvoirs peut être dangereuse et ressembler davantage à une démission. S'il est évident que les Conseils et le CCSF travaillent d'arrache-pied, il reste qu'ils ont absolument besoin de l'appui des associations féminines surtout quand les difficultés surviennent.

**Monique ROY**

*Cora Houdet a rencontré un groupe de femmes de Saint-Georges de Beauce à la mi-décembre. Elle nous en parle.*

# UNE VISITE À SAINT-GEORGES- DE- BEAUCE



Elles avaient répondu à l'invitation de Thérèse Héneault de venir faire connaissance avec la Fédération des femmes du Québec.

Elles étaient une trentaine: commissaire d'école, membres du Comité de la condition féminine à la CEQ, membres des Dames Fermières, artiste-peintre, professeurs, membre de la garderie La Sauterelle, femmes au travail, femmes au foyer."

Un dialogue amical s'est immédiatement engagé au cours duquel on s'est vite rendu compte qu'à Saint-Georges de Beauce on ignorait l'existence de la Fédération des femmes du Québec, tout comme on ne connaissait pas les services qu'offre le Conseil du statut de la femme de Québec. De l'Année internationale de la femme, il n'a pas été fait mention, si ce n'est pour émettre l'opinion que "sa" libération, la femme la fait elle-même, en prenant sa place dans son milieu et en la gardant. Ceci, en s'assurant la considération et l'affection des siens.

Les "grosses" questions ont porté sur le salaire de la femme au foyer, sur les garderies, sur la parité de salaire. On s'est surtout préoccupé du sort de la femme chef de famille. Regrouper les femmes seules, séparées, divorcées est aussi, pour elles, un objectif à considérer.

Les questions ont été nombreuses après l'énoncé de nos impressions de la conférence de Berlin-Est. Toutes sont conscients de la différence du contexte socio-économique entre les pays de l'Est et le Québec.

La grande découverte, pour plusieurs des femmes présentes, fut d'apprendre que la cause de la condition féminine au Québec reçoit une attention constante et éclairée de la part de nombreuses associations féminines, de la Fédération des femmes du Québec ainsi que du Conseil du Statut de la femme. C'est pour nombre de ces femmes au foyer, habitant une région éloignée, un grand réconfort que d'avoir l'assurance que l'effort personnel est renforcé par un effort collectif en vue de l'amélioration du statut de la Québécoise.

Le désir de se rencontrer à nouveau a été exprimé réciproquement. Nous nous sommes dit: "Au revoir!"

**Cora Houdet**

# LES TRAVAILLEURS OBTIENNENT DES POUR LEUR D



Dans l'ordre habituel: Rolande Leclerc, vice-présidente du syndicat, René Côté, son président et Jean-Paul Coulombe animateur pour le secteur "travail" à Multi-Media.



"Si nous réussissons vraiment le Programme de formation en conditions de travail en seront ex-déléguée syndicale.

Les quelque 125 employés de la compagnie **Imperial Mops and Brooms Ltd**, de Ahuntsic, à majorité féminine, sont en voie de participer à une expérience de formation en usine, unique au pays et en Amérique du Nord.

Il s'agit, en effet, de la mise en place d'un programme de formation et de développement qui comprendra: la formation professionnelle, le "développement personnel de l'employé" et la formation des contremaîtres reliés à la production et à l'expédition, comme le stipule l'entente avant-gardiste qui est intervenue entre la direction et le syndicat national des employés de la compagnie **Imperial Mops and Brooms**.

Si cette entente se concrétise avec succès dans l'usine, ce sera dû semble-t-il pour une bonne part, à l'intervention dynamique de "l'aile" féminine du syndicat dans ce projet.

En effet, Rolande Leclerc, vice-présidente du syndicat des employés de la compagnie, ainsi qu'un groupe de ses collègues syndiquées ont, au cours de ces derniers mois, participé activement à l'articulation de ce programme inusité de formation et à la sensibilisation des travailleurs à leurs démarches.

Soulignons ici que la formation professionnelle à l'u-

sine n'est pas un fait nouveau, puisqu'en vertu du Programme fédéral de formation en industrie, les entreprises bénéficient depuis 1967, d'une aide financière pour améliorer, par des sessions de formation, les techniques de travail de leurs employés.

## Du développement personnel, c'est quoi?

D'autre part, comme nous le précisait le président du syndicat, M. René Côté: "Si le gouvernement fédéral accepte ce programme de formation, dont nous avons convenu avec la direction de l'usine, nous serons les premiers travailleurs au Canada et en Amérique du Nord qui bénéficieront de temps "payé" pour ce que nous appelons notre "développement personnel". Et il poursuit: "Par "développement personnel" nous entendons l'étude en groupes des sujets qui nous intéressent, dont la plupart seront de toute évidence reliés à nos conditions de travail (environnement, sécurité, relations de travail, intégration des nouveaux travailleurs...). À ces sujets pourraient venir s'ajouter des programmes d'apprentissage de l'anglais, organisation des loisirs... etc."

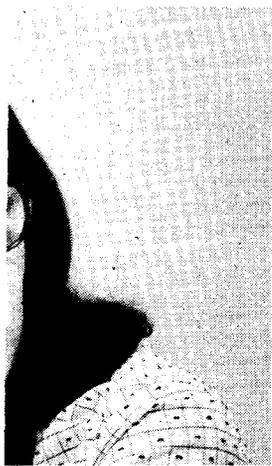
Le directeur de l'usine, M. E. Crépeau, a fait savoir

VOPS AND BROOMS LTD:

# LES SYNDIQUÉES "TEMPS PAYÉ" /ÉLOPPLEMENT



Les syndiquées y étaient elles aussi quand il s'agissait de discuter du Programme de formation... À preuve!



mettre en place notre usine, toutes nos relations!" Suzanne Caron,

que son entreprise acceptait le principe d'un tel programme de formation." Nous favorisons cette initiative car elle contribuera à améliorer la compréhension entre les parties en cause. Il reste encore quelques formalités à régler mais le projet va devenir réalité. La plupart des membres de notre personnel n'étant pas des ouvriers spécialisés, ils ne jouissent pas d'un niveau élevé de scolarité. Nous n'avons pas d'objection à ce qu'ils améliorent leurs connaissances, même à l'intérieur des murs de l'usine."

Pour leur part, les travailleurs sont tout aussi convaincus du bien-fondé de leur projet: "Moi, ça fait deux ans que je travaille ici et je suis une des plus anciennes parmi ceux de la production", nous confie Rolande Lelerc. "Si, enfin, on peut commencer à prendre sérieusement en main l'organisation de notre vie de travail, il n'y en aura plus parmi "les nouveaux" qui partiront au bout de deux jours... Et ceux qui resteront, auront le goût de faire marcher l'usine! Mes collègues de travail et moi-même en sommes profondément convaincus."

Avec l'aide de Multi-Media

Du côté des travailleurs, tout est en place pour com-

mencer. Multi-Media, Programme d'Éducation Populaire du ministère de l'Éducation, a déjà convenu de leur assurer les services d'un animateur professionnel pour la partie "développement personnel" de la formation.

Ils ont obtenu l'appui formel de la CSD, à laquelle ils sont affiliés. Enfin, des analystes du gouvernement fédéral sont déjà venus sur place, à la demande de la direction, pour analyser les besoins de formation dans l'usine.

À ce propos, l'exécutif syndical estime que pour répondre à leurs besoins, d'ici juin 1976, environ 10% des hommes-heures devraient être consacrés à la formation, dont la moitié à la formation strictement "professionnelle" et l'autre, au "développement personnel".

Les besoins de formation alors identifiés, la compagnie effectuait, il y a quelque temps, sa demande officielle, au gouvernement fédéral, en vertu du programme d'aide à l'industrie. Du côté syndical, on est plus qu'optimiste quant à l'aboutissement de cette dernière démarche!

Françoise Stanton  
Agent d'information  
Multi-Media, Ile-de-Montréal

## Concours Yvette-Rousseau

Vous avez pu lire dans le bulletin précédent le texte de Suzanne Hamel-Michaud, gagnante québécoise. Nous vous proposerons ce mois-ci des extraits des textes des deux autres gagnantes, Anthoula Deleyahe et Yvette Tréreau de Coeli. Également, une réflexion de Françoise Lavigne sur le prix Yvette-Rousseau.

# La promotion de la femme et l'humanisation de la société

*par Anthoula Deleyahe*

C'est en pensant à toutes les Femmes, mes soeurs, que j'écris cet essai. Car dès que j'ai pris conscience d'être une femme, je me suis intéressée aux problèmes concernant notre sort et j'ai toujours cherché le moyen de les résoudre.

Souvent aussi j'ai eu l'occasion de contacter des femmes de tout âge et de tous les milieux socio-professionnels au sein de différentes associations. Ces contacts avec des femmes représentatives de la population féminine française ont été très enrichissants: car c'est en prenant conscience d'une **âme collective** que l'on peut définir les besoins des femmes et envisager des solutions capables de développer le niveau de la condition féminine et, de là, avancer vers une société plus humaine. (...)

On croit que la promotion de la Femme passe par le travail. Libération est synonyme d'emploi, l'argent étant le dieu qui a remplacé les autres valeurs. La femme improductive est considérée comme un parasite. Lorsque la femme, la mère représentait le noyau de la vie familiale, c'était elle qui faisait le pain, filait, cousait. Elle était l'abeille infatigable qui produisait tout ce dont la communauté avait besoin. Elle avait une valeur marchande.

Et puis, tout à coup, à l'époque industrielle à laquelle nous vivons, elle s'est vue retirer petit à petit tout ce qui justifiait son "statut de la ménagère".

Les logements modernes petits et vite nettoyés, les appareils ménagers faisant le travail vite et bien, les aliments achetés tout prêts, ont offert à la femme une liberté qu'elle n'avait peut-être pas souhaitée. Elle s'est trouvée tout d'un coup inoccupée, ayant devant elle une journée interminable, vide de tout contact humain, le mari et les enfants déjeunant souvent à la cantine.

Dans cette situation nouvelle, il y a des femmes qui se sont senties complètement perdues: libre de leur temps, mais incapables de jouir de cette liberté, se sentant coupables si elles "volent" un peu de temps dû à la communauté.

C'est ici que le travail avec toute la magie de quelque

chose qui "rapporte", est intervenu comme signe de libération. Et les femmes ont cherché à travailler pour rapporter quelque chose, pour ne pas rester inactives, pour ne pas subir l'infamie du: "elle ne fait rien".

Il y a aussi celles qui n'ont pas le choix, qui doivent travailler pour "payer la maison qu'on s'est mise sur le dos", "payer les études des enfants", "avoir une vie plus décente". Et l'on arrive à des aberrations! des femmes qui font deux journées en une, le travail familial venant s'ajouter au travail professionnel.

## II) Humanisation de la Société

La femme, devenue adulte, prendra part à la vie civile et politique du pays. La prise de responsabilité demande une maturité, une préparation que les femmes ne possèdent pas encore. C'est pour cette raison qu'il y a si peu de femmes qui occupent des postes syndicaux, politiques. On observe le même phénomène dans le monde du travail par ailleurs.

Très peu de femmes osent prendre des places de cadres supérieurs. Car qui dit responsabilités dit diponi-

bilité, et le coeur d'une mère n'est jamais totalement disponible. Mais, en accédant à un niveau d'instruction supérieur, une fois les enfants grandis, elle pourra se consacrer à la vie civile.

Que de changements cela apporterait! ce n'est pas une utopie! Si l'on donne aux femmes les moyens de partager avec les hommes le droit de gouverner le monde, ce dernier sera beaucoup plus humain. Car elles essayeront de gérer la société comme leur maison, en avançant le "coeur" avant "la tête". La femme vit avec son coeur, et c'est avec son coeur qu'elle fera vivre les autres...

Une femme épanouie apporte le bonheur à sa famille. Le mari et les enfants profitent de cet état. Leurs enfants sont mieux suivis, ils ne courent pas chercher hors de la maison des satisfactions qu'un bonheur familial leur procure.

Faites un tour dans les grands ensembles populaires: des bandes d'enfants et d'adolescents traînent, oisifs, font des bêtises, mijotent de sales coups. Ces bandes sont des ferments d'où sortent les jeunes délinquants que la société a tant de mal à mâter.

# Promotion de la femme et Humanisation de la Société

*par Yvette Tréau de Coeli*

En cette année 1975 honorant la femme, à laquelle mon Nouveau Petit LAROUSSE consacre neuf petites lignes peuplées de FEMME DE CHAMBRE, FEMME DE CHARGE, FEMME DE MÉNAGE, tandis qu'il s'étend généreusement, soit en 66 lignes bien comptées sur LE PREMIER HOMME, L'HOMME DE BIEN, L'HOMME DE LETTRÉS, L'HOMME DE LOI, L'HOMME DE ROBE, L'HOMME D'ÉPÉE, la tentation n'est-elle pas motivée de vouloir croiser le fer avec cette priorité accordée, même dans les dictionnaires, au sexe que l'on dit "fort" et d'attirer l'attention du monde entier sur "la promotion de la femme et l'humanisation de la société".

La promotion de la femme, qu'est-ce, en réalité?

Promotion, dit LAROUSSE, c'est l'action d'élever une ou plusieurs personnes, simultanément, à un grade, à une dignité.

Et, "une femme est un être humain — femelle-épouse." Et, dans la nomenclature, qui élabore la signification du dit "être humain — femelle" on y retrouve "ATTACHÉE, au service", "qui a SOIN de" "de JOURNÉE", et on termine par "BONNE FEMME". Rien de mieux ni

de pire qu'un chiffon de papier, bon pour la poubelle!

C'est donc, dans LA PENSÉE, que la femme doit, d'abord, voir à sa promotion, afin que le monde entier prenne conscience de sa valeur et de l'inutilité dans laquelle il se trouverait sans "cette femelle" qui a nom FEMME, cette créatrice, cette productrice. (...)

La société est-elle responsable de la condition présente de l'état d'âme et du statu quo de la femme, en cette année 1975? L'a-t-elle aidée dans son ascension vers l'an 2000?

Tenant en mémoire que "la société, c'est l'état des hommes ou des animaux vivant sous des LOIS communes", la **responsabilité** incombe, donc, à ceux qui font les lois.

Ces hommes, ou femmes, sont élus, ou choisis PAR NOUS. Il importe, donc, d'y attacher plus de soin que nous l'avons fait, jusqu'alors. Les instituteurs qui refusent totalement le dialogue et, sans faire l'effort nécessaire, font la grève pendant un très long temps, privant, ainsi la jeunesse de leurs services, font preuve d'irresponsabilité.

Les femmes qui, lors du Règlement XVII ont mis "la main à la pâte" ont vu leur promotion dans l'ACTION.

Il arrive, cependant, que LA RESPONSABILITÉ n'est PAS considérée, par les examinateurs, aux concours d'aspirants à l'enseignement, dans les écoles, ou collèges. On s'attarde plus, il semble, sur des questions d'analyse de psychologie de l'enfant, etc. Entre-t-on dans cette profession d'instituteur(trice) parce que le salaire est bon, parce que les heures sont courtes, parce qu'on a deux, ou plus, mois de vacances, parce qu'on a à coeur l'instruction des enfants qui nous seront confiés, parce qu'on aime les enfants? La responsabilité des examinateurs "d'examens" du **Ministère de l'Éducation demande qu'un questionnaire serré** fournisse à l'aspirante-institutrice l'occasion d'exprimer ses pensées et idées, là-dessus. L'aide "d'un détecteur de mensonge" pourra alléger, si nécessaire, la tâche. (...)

Une société humanisée est celle qui présente à la face du monde un vernis sur sa culture première, dans sa façon d'impressionner et ceci, par le moyen dont l'homme et la femme disposent, soit, LA PAROLE.

Rien n'est parfait, dans ce bas monde, mais il est une recherche de la perfection qui marque, d'une rosette d'honneur, cette société à la recherche de son identité, qui se voudrait purifiée par les eaux du baptême de "l'humanisation".

On rêve d'un bilinguisme parfait, réservé aux privilégiés, mais inaccessible à la masse. Les gouvernements, dont l'Ontario, anglécisent l'âme de nos enfants et les forcent à étudier dans des livres rédigés, en anglais, soit unilingues... et l'autre race obéit... PUISQUE C'EST LA LOI FAITE PAR DES GOUVERNANTS. Puis, la société humaine, dont nous faisons partie, se désagrège, oublie et renie ses origines, neutralisant le travail de géant fait par des hommes et femmes qui ont consacré leur vie à la défense d'une valeur à jamais irremplaçable, LA LANGUE. Car on s'en sert du berceau à la tombe... ou on l'OUBLIE. La masse ne raisonne pas — elle suit le courant, et le courant emportera votre langue, QUÉBÉCOIS, si, jamais vos enfants n'étudient que dans des livres dits "bilingues". Le voisinage "langue anglaise" est un voisinage puissant sur la vague à tendance contestataire "dans le vent", pleine de charme pour des yeux qui s'ouvrent sur l'avenir — cette vague qui balaie l'air opportuniste des temps présents. "Je ferai mon exposé sur Haïti en anglais" me dit, hier, ma jeune amie de 15 ans, étudiante dans une école de "la belle province". "Tu t'arrangeras", lui a dit son instituteur. Elle, qui maîtrise plus ou moins bien SA PROPRE LANGUE! Si ce sont DES FEMMES qu'il vous faut, pour régir adéquatement votre Ministère de l'Éducation, QUÉBÉCOISES **veillez à la promotion de vos femmes**. Informez-en le "responsable des nominations", soit votre Premier ministre, et choisissez bien vos députés (futurs ministres).

Le ministre, responsable de la destinée de "la réglementation des naissances" DEVRAIT ÊTRE UNE FEMME. C'est un domaine qui leur est propre. Notre société canadienne sera, ainsi, PAR NOUS, FEMMES, humanisée.

---

# Le prix "Yvette- Rousseau"

"Lutte surtout avec les mots, car la parole est supérieure à toutes les armes" (Virgil Gheorghiu). "Je suis de ceux qui croient que... les utopies même sont indispensables à la communauté humaine" (Evelyn Dumas). On sait qu'au milieu du dix-huitième siècle, le concours lancé par l'académie de Dijon a valu au monde le "Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité entre les hommes" (1755) de Jean-Jacques Rousseau. La société d'alors demandait à ses membres de réfléchir sur la condition humaine, d'identifier des problèmes, de trouver des solutions, d'imaginer l'avenir: on a dit des poètes qu'ils étaient des prophètes...

Ce procédé d'animation qu'est le concours et qui a une si glorieuse histoire est repris modestement, humblement mais avec enthousiasme, par le Centre de renseignements et de documentation de la FFQ dans le but d'encourager les femmes d'ici à travailler à l'avènement d'un monde meilleur en commençant par le penser. Et cela nous vaut, entre autres, le très beau travail de Suzanne Hamel-Michaud sur "une politique d'ensemble de travail humain en faveur de la promotion de la femme". Ce travail, à mon avis, devrait être étudié dans tous les cégeps, dans le cadre d'un cours de formation du citoyen.

La société actuelle, pour résister au phénomène de classification, lequel est une sorte de torpeur collective, multiplie les expériences "d'animation" comme on met du levain dans une pâte. Il y a des formules diverses, la plupart malheureusement assez superficielles et trop facilement "récupérées".

Le concours, lui, est une formule d'animation profonde. Assez pour changer une vie, réorienter une exigence, susciter une vocation, révéler un talent comme en témoignent de nombreuses participantes. Assez, nous en sommes persuadés, pour aider efficacement à édifier ce "milieu favorable" dont l'être humain ne peut se dispenser s'il veut atteindre à sa plénitude.

Françoise Lavigne

---

# PARUTIONS RÉCENTES

**LES FEMMES DANS LA POPULATION ACTIVE** — faits et données, édition 1975. Ce livre est publié par le bureau de la Main-d'oeuvre féminine et est disponible sur demande à ce bureau, à Ottawa.

•••

**LE COMBAT SYNDICAL ET LES FEMMES** — Énoncé de politique présenté au 14<sup>ème</sup> congrès de la FTQ, tenu du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 1975. Lors du 13<sup>ème</sup> congrès, la FTQ avait adopté des positions de principe sur le droit des femmes au travail ainsi que sur le droit à l'égalité d'emploi et de rémunérations. Au dernier congrès (14<sup>ème</sup>), la FTQ a demandé aux délégués de mettre un effort particulier, pendant les deux années qui viennent, sur la négociation des conventions collectives non-discriminatoires pour la femme. On peut se procurer cette brochure à la FTQ, au 1290 de la rue Saint-Denis, à Montréal - 288-7431.

•••

**PERSONNALITÉS FÉMININES** — cahiers de la Société d'Études et de Conférences. Les personnalités féminines auxquelles on rend hommage sont Sita Riddez, Marguerite Paquet, Gertrude Néron, Edouardina Dupont et Jeanne l'Archevêque Duguay.

•••

Il reste encore des exemplaires du "Guide de discussion (et résumé du rapport) de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada)", préparé par la FTQ. On peut s'en procurer au Centre - 1600 de la rue Berri, pièce 3115 - ou demander de le recevoir par la poste - 844-7049. Le prix est \$1 au Centre et \$1.25 par la poste.

•••

**Thérèse Martin**, de la librairie des femmes d'ici, nous communique quelques titres intéressants.

**EN VOL** — par l'auteur de la **Politique du Mâle**, **Kate Millett**. Récit intimiste s'il en est. Millett se met à nu sans fard, sans artifice, presque amoralement. Récit douloureux aussi. Elle essaie de dire les difficultés d'intégration de sa vie amoureuse à sa conscience de femme.

**CRIE MOINS FORT, LES VOISINS VONT T'ENTENDRE** — écrit par **Erin Pizzey**. Dénonciation violente d'une réalité non moins violente: des femmes et des enfants battus. Les témoignages, plus émouvants les uns que les autres, se succèdent hachés de critiques et d'analyses de l'auteur. Il s'agit pour cette dernière de mettre fin à la plus vieille des oppressions domestiques, à la tyrannie féodale qu'exerçant les hommes sur les femmes dans les familles, au viol des petites filles par les pères.

•••

**FEMMES DU VIETNAM** — de **Arlene Eisen Bergman**. La sororité, c'est aussi se sentir concernée par les femmes d'ailleurs. Après les femmes chinoises, les américaines, les françaises, celles du Mozambique, voici une étude consacrée aux Vietnamiennes. Publié aux **Éditions des femmes**, ce livre donne une dimension toute nouvelle à la désastreuse guerre du Vietnam et au rôle des fem-

mes dans la victoire d'avril 1975, tant par leur travail de résistance que par leurs luttes actives. Document unique sur le sort fait aux femmes dans cette terre patriarcale que fut le Vietnam. Prostitution, torture, viol, rien n'y échappe. Les femmes du MLF éditent aussi **Hélène Cixous**. Le titre: **SOUFFLES**. Méditation et psaume sur la passion d'une femme et la traversée de ses jeunes contrées érotiques bisexuelles.

•••

Les femmes, on le sait, sont très préoccupées de la qualité de la vie et de l'environnement. Voici que deux d'entre elles ont décidé de publier **LE GUIDE DE L'ANTI-CONSOMMATEUR**. Bien que sous-tendu d'une philosophie très articulée, il n'en n'est nullement question dans ce livre. C'est un guide pratique pour acheter mieux et moins cher, pour apprendre un tas de choses soi-même et, enfin, pour protéger sa santé et son environnement.

•••

**Annie Leclerc** n'a pas écrit que **PAROLE DE FEMME** mais aussi un roman intitulé **LE PONT DU NORD**. A partir d'un récit, dont la trame est en elle-même banale, se développe, éclate une charge de sensibilité, de nostalgie, de violence, de désir qui font de la petite Hélène, étudiante de 20 ans, le plus étrange instrument musical qu'on puisse rêver: accordée au monde ou non, effrayée par la découverte de la mort et du plaisir.

•••

**LES FEMMES S'ENTÊTENT** — "Perturbation, ma soeur..." C'est sous le signe de la perturbation que ce livre se présente. Des femmes - dont certaines sont même restées anonymes - ont spontanément choisi de parler de sujets qui leur tenaient à cœur. À priori il y avait entre elles un point commun: un radical refus de l'oppression des femmes.

•••

Croyant inconcevable qu'une femme consciente ne soit pas vivement touchée par le contenu sexiste des livres offerts en pâture aux enfants, **Adela Turin** et **Nella Bosnia** se sont attaquées à cette forme primaire d'aliénation. Elles viennent juste de terminer deux albums illustrés dans une collection nommée **Du côté des petites filles** aux **Éditions des femmes: APRÈS LE DÉLUGE** et **ROSE BOMBONNE**.

•••

A leur librairie-rencontre, **Thérèse Martin** et ses camarades vous attendent pour discuter des derniers arrivages et de tout autre sujet... l'adresse: 375 est de la rue Rachel, à Montréal - 843-6273.



**En 1976, l'esprit international doit se maintenir**





# PETITES NOUVELLES PETITES NOUVELLES



Raymonde Beauchamp est maintenant secrétaire permanente du Centre. On peut la joindre tous les mardis et mercredi à 844-7029. Raymonde est un membre A active au Conseil régional de Montréal, au Comité d'action d'éducation politique.

• • •

C'est le temps du renouvellement des cotisations. C'est Pierrette Gambon qui est vice-président du recrutement.

• • •

Le Congrès annuel de la FFQ aura lieu cette année, les 14, 15 et 16 mai, dans la région de Québec au Château Bonne entente, à Sainte-Foy. On y fera un bilan des activités et du rôle de la FFQ pendant les 10 dernières années. On proposera également une relance vers de nouvelles réalisations. Pour de plus amples informations: Sheila Finestone, au Centre: 844-7029.

# LE SOLEIL A PAS D'CHANCE... LE CARNAVAL NON PLUS

En décembre 1975, à la suite de la présentation du film de Robert Favreau **Le soleil a pas d'chance**, la vice-présidente à l'information du comité de promotion régionale du Carnaval de Québec, Denise Boutin-Grégoire a remis sa démission. Madame Boutin-Grégoire a déclaré que ce film lui avait ouvert les yeux. D'autre part la FFQ, région de Québec, par la voix de la présidente de l'organisme, Françoise G. Stanton, a dit souhaiter "e pour la dignité de la femme et pour une véritable promo-

## CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION DU YWCA

Le YWCA de Montréal au début de son deuxième siècle d'existence sollicite l'appui de toutes les femmes afin de recueillir les fonds nécessaires pour rénover son immeuble et son camp de vacances. Cette organisation vient en aide à des milliers de femmes en leur permettant de s'épanouir et de devenir conscientes de leurs possibilités. C'est donc de tout coeur que je vous demande d'apporter une contribution, si petite soit-elle, à notre campagne qui aura lieu du 14 au 28 février. Pour de plus ample détails ou si vous voulez nous donner un coup de main, adressez-vous au bureau de la campagne à 866-9941 (poste 32 ou 34)

**Thérèse F. Casgrain**  
Présidente de la campagne



## PARLEZ NOUS DE VOUS... DONNEZ DE VOS NOUVELLES...

**Nous attendons donc:**

- o les dates de ces conférences, séminaires, colloques, etc.
- o des rapports à la fois circonstanciés et courts de ce qui se passe chez vous: événements, décisions majeures, déclarations publiques, publications, etc.
- o photos, dessins, textes, tout ce que vous aimeriez lire dans votre journal.
- o des coupures de journaux qui d'après vous mériteraient une plus large diffusion.
- o tout document susceptible d'intéresser d'autres groupes féminins.

**Vous adressez tout cela à:**

**La rédactrice en chef,  
Bulletin de la Fédération des Femmes du Québec,  
1600, rue Berri, Pièce 3115,  
Montréal.**

tion du Carnaval, que celui-ci soit repensé pour devenir réellement la fête à tout le monde".

Cora Houdet, publiciste au Conseil régional de Québec, a déclaré que "suite à une évolution dans les mentalités, les modalités de certaines activités (en particulier, celles ayant trait au "concours" des Duchesses) devront être repensées pour un Carnaval de Québec plus attrayant pour tout le monde".

**Il y aura une assemblée générale spéciale, le jeudi 11 mars à 20h. Cette assemblée a pour but d'amender certains règlements à la Constitution.**

En se prépare pour recruter et accueillir le deuxième groupe de volontaires aux cours de formation du Centre d'Orientation.



Les Femmes de Chicoutimi sont des femmes actives. En effet, nous apprenons que Marie-Paule Girard a été réélue à la présidence de la section du Chicoutimi Métropolitain de la Croix-Rouge; que Monique Aubin a obtenu son doctorat en sciences de l'éducation de l'Université de Montréal; que Marcelle Savard a été nommée au poste de marguillier de la paroisse Saint-François-Xavier.



Le Conseil du Civisme de Montréal fait dorénavant partie du Conseil régional de Montréal. Les buts du Conseil du Civisme sont de stimuler des comportements et des actes de civisme et de promouvoir une intégration harmonieuse des citoyens des différentes ethnies à la collectivité montréalaise. Yvette Rousseau a été proclamée par le Conseil du Civisme de Montréal "citoyenne de mérite pour l'année 1975". Chaque année, ce titre est attribué à un homme ou une femme pour sa contribution à la société montréalaise. Le Conseil a participé au concours du Centre de documentation et a fait donc d'une oeuvre d'art à la gagnante québécoise Suzanne Hamel-Michaud (dont on peut lire le texte dans le bulletin de novembre).

## CHANGEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Lucille Rinfret remplace Henriette Parent au poste de vice-présidente des status et règlements.

# UNE FEMME D'UNE GRANDE QUALITE

*Ghislaine Perreault-Laurendeau*

par **SIMONNE M. CHARTRAND**

Un homme d'État qui fut un tyran des droits démocratiques agonise pendant des semaines et voilà que la presse nationale et internationale parle et reparle exagérément de ce Franco. Quand des québécoises, exemples de parfait humanisme d'équilibre intellectuel et de force morale meurent, on en parle en "amies", on a de la peine "entre nous". C'est une douleur intime.

Récemment, l'une d'elles, Renée D-Geoffroy, épouse de Jean-Paul Geoffroy, laissait par sa mort subite, un grand vide dans sa famille, chez ses nombreux amis et dans la société nationale aussi. Mère de famille, journaliste-recherchiste, elle a rendu d'immenses services que l'on doit publiquement reconnaître plus d'une fois.

Aujourd'hui, Ghislaine Perreault-Laurendeau quitte la vie qui l'avait d'ailleurs quittée depuis la mort d'André, son compagnon de vie.

Cette femme discrète, d'une culture étonnante et d'un jugement remarquable, alliait dans ses conversations un humour à la fois tendre et cruel à une rare perspicacité d'observation sur les gens et les événements.

Très hospitalière et généreuse, toutes les personnes qui, comme Michel moi et nos enfants, ont été si souvent invités à sa table, ont goûté non seulement à sa bonne cuisine mais à son style de conversation. Un mot bien placé ici et là, une remarque appropriée, un sourire de complicité, et puis de longs silences... Mais quelle qualité de présence dans cette grande maison si accueillante, à tant de gens et de groupes.

Ghislaine Perreault-Laurendeau fut très active dans le mouvement québécois et canadien de la **Voix des Femmes**.

Militante pacifiste, elle a participé dès le début de la fondation de ce groupe vers 1960 à des rencontres d'études, de représentations tant à l'ONU qu'aux gouvernements fédéral, provincial et municipal pour insister pour que les dirigeants canadiens adoptent (ici et par leurs représentants à l'ONU) une politique de désarmement et de coopération internationale.

Personnellement, avec d'autres militantes pacifistes dont Thérèse Casgrain, en tête, j'ai pu juger de la grande valeur du jugement de Ghislaine Perreault-Laurendeau et ses multiples connaissances en matière de grande politique internationale dans les courts propos qu'elle a tenus au nom de la **Voix des Femmes**, aux officiers de la politique canadienne (Diefenbaker Laster B. Pearson, Paul Martin, Drapeau et autres).

Mais je tiens à ce que son travail ne soit pas mé-

connu du public. À titre d'exemple: Ghislaine Perreault-Laurendeau avait conçu et participé, en 1965, à la rédaction de deux textes très importants sur "l'Objection de Conscience" et "La pédagogie de la paix", qui furent remis par un comité de la **Voix des Femmes** du Québec et approuvés par le Conseil général de la **Voix des Femmes du Canada** dont j'étais membre. Ces textes furent parrainés par Mgr Gérard-Marie Coderre, évêque du diocèse de Saint-Jean, et remis aux Pères du Concile Vatican II à Rome, lors de la discussion par les pères Conciliaires sur la définition de la guerre juste ou injuste. Ce mémoire s'intitulait "Communauté des Peuples et Construction de la Paix" (20 ans Hiroshima), 6 août 1965, pour les "Hommes de notre temps".

À cette occasion, le Cardinal Paul-Émile Léger, à titre de Père du Concile, m'a écrit de sa main, que ce mémoire avait influencé sa démarche personnelle et son intervention au Concile, laquelle eut une grande influence sur la définition que les Pères donnèrent de la guerre juste et injuste et de la paix internationale.

Cette mère de famille de six enfants, dirigeante d'une grande maison familiale à but non lucratif, trouvait, à mon émerveillement, le temps de lire beaucoup. Elle m'a fait connaître Theillard de Chardin dont elle a analysé tous les écrits et sur lesquels il lui arrivait de réfléchir avec moi à basse voix. Quant à ceux de ses intimes, qui eux s'exprimaient à haute voix, Arthur Laurendeau, Michel et moi en étions.

J'ai toujours été frappée par le fait qu'elle appelait, sans jamais élever la voix, d'un étage, d'une pièce à l'autre de leur grande maison familiale, ses six enfants et leurs amis, puis deux ou cinq convives, invitées d'André, à dîner. Et elle était entendue par tous. Son allure modeste, son accueil chaleureux, ses gestes généreux furent toujours grandement appréciés par ses beaux-parents, les membres de sa famille et ses amis et amies de coeur. Pour moi, cette femme était magicienne de coeur et d'esprit.

Si, entre amis, en éditorial, en conférence, à la radio, à l'Assemblée nationale, le raffinement de la langue, la force de la dialectique et la grande clarté d'expression, les idées d'André Laurendeau brillaient, Ghislaine Perreault-Laurendeau fut durant toutes ces années la flamme discrète, réconfortante et assidue. Si l'on fait campagne et avec raison, pour la "qualité de la vie", je tiens en toute justice à signaler publiquement la haute qualité de vie que fut la sienne.

**Extraits d'une allocution de Marc Lalonde,  
à la séance publique du LOCAL COUNCIL OF WOMEN,  
le 29 octobre 1975.**

Je sais qu'à la suite de l'annonce des directives anti-inflationnistes du Gouvernement, certaines associations féminines ont exprimé leur inquiétude, croyant que cette politique allait entraîner le maintien ou même l'élargissement du fossé entre les niveaux de salaires des hommes et des femmes. Mais c'est faux car on s'aperçoit, à la lecture de l'énoncé de principe de l'offensive contre l'inflation, que de nombreuses exceptions sont prévues au chapitre des augmentations de salaires.

Si l'on me permet de citer l'une d'entre elles: "l'employeur peut accorder des augmentations de rémunération supérieures à celles établies dans les lignes directrices, si ces augmentations sont le résultat de la prise de mesures visant à améliorer les conditions d'hygiène ou de sécurité des employés au travail, à éliminer les méthodes de travail restrictives, à compenser les déficits d'exploitation de caisses de retraite ou à éliminer la discrimination des sexes dans les régimes de rémunération."

En d'autres termes, le gouvernement reconnaît pleinement qu'il serait très injuste de maintenir la disparité actuelle dans les salaires au nom de la lutte contre l'inflation. Ces directives ne s'appliquent absolument pas aux femmes salariées qui ont souffert de discrimination de rémunération. Nous nous engageons fermement à ce que ce fossé salarial soit comblé.

# BUT DE LA FFQ

**Grouper**

1 — Grouper, sans distinction de race, d'origine ethnique, de couleur ou de croyance, des femmes et des associations désireuses de coordonner leurs activités dans le domaine de l'action sociale.

**Renseigner**

2 — Renseigner les membres sur les buts sociaux que poursuivent d'autres membres, sur les travaux de recherches déjà accomplis ou déjà en cours et sur l'action immédiate que songe à adopter un ou des membres à l'occasion d'une situation donnée.

**Coordonner**

3 — Coordonner le travail déjà entrepris par les membres afin de favoriser une plus grande unité d'action et susciter à son tour tout programme d'action qu'elle jugera bon d'entreprendre ou qui s'imposera.

**Organiser**

4 — Organiser et tenir des forums, cours, conférences, réunions d'études, assemblées et autres réunions sociales.

**Imprimer**

5 — Imprimer, éditer et distribuer toutes publications, brochures et communiqués, pour fins d'information des membres de la Fédération et du public en général.

**Coopérer**

6 — Coopérer avec d'autres organisations, incorporées ou non, ayant des objets semblables, en tout ou en partie, à ceux de la Fédération.

Bulletin d'adhésion à la FFQ

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE, rés. ....

bur. ....

Ci-inclus la somme de \$6

Ci-inclus la somme de \$10  , inscription

spéciale du 10ème anniversaire de la FFQ.